

Du lundi 27 juin au vendredi 1^{er} juillet 2022

Mission en Côte d'Ivoire dans le cadre du programme européen INTER PARES



Du 27 juin au 1^{er} juillet 2022, la coopération interparlementaire, conduite dans le cadre du programme européen INTER PARES au bénéfice des deux chambres du parlement ivoirien - le bicamérisme a été instauré par la Constitution de 2016 -, s'est poursuivie, d'abord à Abidjan, où se trouve l'Assemblée nationale, puis à Yamoussoukro, la capitale politique du pays, où siège le Sénat, en vue de la co-rédaction de deux livrables : un guide sur l'évaluation des politiques publiques, et un autre sur la procédure législative.

Chacune de ces deux activités a mobilisé de nombreux députés et sénateurs ivoiriens, ainsi que des fonctionnaires parlementaires des deux chambres et des experts, en particulier le Professeur Olivier ROZENBERG, et MM. Pascal MOUNIER, d'Expertise France, et Thomas LARUE, Chef de l'évaluation et de la recherche au Riksdag suédois, et a donné lieu à des échanges nourris.

La séquence des 27 et 28 juin, à Abidjan, a été consacrée à l'évaluation des politiques publiques qui fait l'objet actuellement dans le pays d'un plan national plus large, qui doit être développé par un projet de loi relatif à l'évaluation des politiques publiques, en cours d'examen parlementaire, et mis en œuvre par le ministère du plan et du développement. L'objectif est que les politiques publiques conduites par l'État ivoirien aient un impact plus concret et visible pour les citoyens. Les lacunes des outils statistiques ivoiriens compliquent toutefois les travaux d'évaluation.

Les Secrétaires généraux des deux chambres ont fait observer que la révision de la Constitution ivoirienne, en 2016, avait confié aux assemblées parlementaires la mission nouvelle d'évaluer les politiques publiques. La période actuelle constitue pour elles un apprentissage, avec le soutien d'INTER PARES et des parlements partenaires. L'évaluation des politiques publiques doit devenir une nouvelle culture et susciter de nouvelles habitudes parlementaires. Dans cet objectif, l'Assemblée nationale s'est dotée d'une commission d'évaluation des politiques publiques (articles 131 à 133 de son Règlement), qui a tenu sa réunion constitutive le 21 septembre 2021, tandis que le Sénat, par arrêté de son Président du 23 mars dernier, dispose d'un comité ad hoc de douze sénateurs, présidé par le Président du Sénat, cette formule étant toutefois temporaire dans l'attente de la modification du Règlement visant à instituer une commission compétente.



Cette activité, conduite avec l'Assemblée nationale française, a été l'occasion d'une réunion avec des membres et des fonctionnaires de la commission d'évaluation des politiques publiques de l'Assemblée nationale, composée de vingt-quatre députés (quatre issus de chacune des six commissions permanentes). Elle établit un programme de travail, adopté en séance plénière, et les six commissions permanentes lui transmettent leur propre programme de travail. Elle ne dispose toutefois pas encore de crédits propres. Elle a débuté l'examen du projet de loi relatif à l'évaluation des politiques publiques par l'audition de la ministre, lors de sa réunion du mercredi 29 juin.



Cette activité a ensuite donné lieu à deux présentations : d'abord sur les suites données aux recommandations et conclusions des travaux parlementaires d'évaluation, par M. Xavier DUPRIEZ, responsable de la coopération interparlementaire, puis sur les perspectives parlementaires sur l'évaluation financière. Une réunion avec la commission des affaires

économiques et financières a permis de mieux appréhender la complémentarité entre la stratégie d'évaluation de l'Exécutif, que le ministère du plan et du développement conduit avec le concours de la Cour des comptes et de la Haute Autorité pour la bonne gouvernance, et l'évaluation parlementaire. Les participants ont ensuite échangé sur le projet de guide d'évaluation des politiques publiques, qui avait leur avoir été préalablement soumis. Un accord s'est dessiné sur ce texte, après des précisions apportées sur la notion de "rapporteur" qui n'a pas le même contenu en Côte d'Ivoire (présentation de la synthèse des différentes positions exprimées au sein de la commission) qu'en France. Une nouvelle version du guide sera diffusée prochainement, pour approbation définitive, après quelques modifications rédactionnelles. Enfin, les participants ont assisté, en séance publique, à une question orale avec débat sur la cherté de la vie.

La séquence du 29 juin au 1er juillet, à Yamoussoukro, a été consacrée à la rédaction d'un nouveau guide de procédure législative. Cette activité, menée avec le Bundesrat allemand, a donné l'occasion de rappeler les grandes lignes de la procédure législative en Côte d'Ivoire, en Allemagne et en France, en présence d'une quinzaine de sénateurs ivoiriens, dont M. Tano ABDOULAYE, président de la commission des affaires générales, institutionnelles et des collectivités territoriales, qui a rappelé le discours du Président Gérard LARCHER à l'occasion du 1er Forum du Sénat ivoirien avec les collectivités territoriales, prononcé à Yamoussoukro, le 17 février 2020. Une autre présentation a été faite sur le droit à initiative parlementaire en matière de propositions de loi et d'amendements, sur le rôle des sénateurs dans l'initiative parlementaire et sur celui des administrateurs dans l'appui aux sénateurs.

Les participants ont également assisté à l'audition en commission (ouverte à l'ensemble des sénateurs et en présence du Président du Sénat, ainsi que du conseiller du Président de la République pour les relations institutionnelles) du ministre du budget et du portefeuille de l'État à l'occasion du débat d'orientation budgétaire. Les sénateurs ont posé au ministre de nombreuses questions sur des sujets très variés (dette publique, fiscalité locale, sécurité alimentaire, transition écologique, menaces sécuritaires, etc.).



Les participants ont ensuite longuement discuté avec des fonctionnaires de la Direction de la législation et du contrôle (qui comprend aussi la Séance publique) sur l'organisation et les modalités de fonctionnement de celle-ci. Puis ils ont échangé, sur la base du guide existant sur la procédure législative et de la pratique - depuis 2019, le Sénat ivoirien a examiné 63 amendements et en a adopté 34 -, de la nécessité d'élaborer un nouveau guide. Après ces échanges très nourris, il a été décidé de confier à un comité de rédaction comprenant

les trois parties ivoirienne, française et allemande, un nouveau guide de procédure législative comportant deux parties, l'une consacrée aux amendements, et l'autre aux propositions de loi, ce document devant inclure des exemples concrets afin d'être opérationnel. Enfin, cette orientation générale a été présentée aux sénateurs qui l'ont approuvée, ainsi que la structure du guide qui leur a été soumise. Ce guide devrait être prêt en décembre 2022.

Xavier DUPRIEZ – Tél. : 01.42.34.32.06 – Courriel : x.dupriez@senat.fr